

2023-1494

2024-04-17

Étiquette du contenant

GROUPE 2 HERBICIDE

ADAMA

PHANTOM^{MD} 240 SL

Herbicide Solution

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Imazéthapyr 240 g/L

No. D'HOMOLOGATION 30017 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 – 1050 Litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba

R3B 0X1

1-855-264-6262

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group
au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures
sur 24)

2023-1494

2024-04-17

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Ce produit peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau.
- Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que la ventilation est adéquate.
- Peut entraîner des dommages aux yeux. Peut provoquer une irritation cutanée.
- Porter un masque anti-poussières et/ou des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange et du chargement, et durant l'application, le nettoyage et les réparations.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la manipulation.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
- Se laver les mains et le visage avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Prendre une douche IMMÉDIATEMENT après le travail.
- Entreposer et laver tous les vêtements de protection séparément des autres articles à laver.
- Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, écran facial) avec de l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés.
- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation. Laver l'équipement à l'aide d'un détergent et de l'eau chaude avant de le réutiliser.
- Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau et les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin

2023-1494

2024-04-17

pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
2. Entreposer le produit en surplus dans son contenant original hermétiquement fermé.
3. Ne doit pas geler. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0 °C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0 °C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer qu'il soit totalement dégelé et que le contenant ait été agité vigoureusement avant l'utilisation.
4. NE PAS livrer ou entreposer le produit près d'aliments de consommation humaine ou animale, de semences et d'engrais.
5. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien ventilé et sans drain au plancher.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

2023-1494
2024-04-17

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Phantom est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA
Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

2023-1494

2024-04-17

Étiquette de livret

GROUPE 2 HERBICIDE

ADAMA

PHANTOM^{MD} 240 SL

Herbicide Solution

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Imazéthapyr 240 g/L

No. D'HOMOLOGATION 30017 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 – 1050 Litres

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group
au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures
sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba

R3B 0X1

1-855-264-6262

2023-1494

2024-04-17

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Ce produit peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau.
- Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que la ventilation est adéquate.
- Peut entraîner des dommages aux yeux. Peut provoquer une irritation cutanée.
- Porter un masque anti-poussières et/ou des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange et du chargement, et durant l'application, le nettoyage et les réparations.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la manipulation.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
- Se laver les mains et le visage avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Prendre une douche IMMÉDIATEMENT après le travail.
- Entreposer et laver tous les vêtements de protection séparément des autres articles à laver.
- Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, écran facial) avec de l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés.
- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation. Laver l'équipement à l'aide d'un détergent et de l'eau chaude avant de le réutiliser.
- Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

PHANTOM 240 SL est toxique pour les organismes aquatiques.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau et les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin

2023-1494

2024-04-17

pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
2. Entreposer le produit en surplus dans son contenant original hermétiquement fermé.
3. Ne doit pas geler. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0 °C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0 °C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer qu'il soit totalement dégelé et que le contenant ait été agiter vigoureusement avant l'utilisation.
4. NE PAS livrer ou entreposer le produit près d'aliments de consommation humaine ou animale, de semences et d'engrais.
5. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien ventilé et sans drain au plancher.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

2023-1494

2024-04-17

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

PHANTOM 240 SL est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement en présemis hâtif, en présemis incorporé, en prélevée ou en postlevée dans plusieurs cultures. La méthode d'application choisie dépend de la culture, des mauvaises herbes dont on prévoit l'apparition et de la préférence de l'utilisateur. Dans le traitement en présemis hâtif et en prélevée, les mauvaises herbes qui y sont sensibles apparaissent et présentent un état chétif, puis meurent. Appliqué en postlevée, PHANTOM 240 SL est absorbé à la fois par les racines et les feuilles des mauvaises herbes sensibles, ce qui a pour effet de bloquer leur croissance et de les faire mourir.

DIRECTIVES D'APPLICATION

Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les sites traités avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

2023-1494

2024-04-17

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :	
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :	Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	toutes cultures	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

RENSEIGNEMENTS DE L'EST DU CANADA

Utiliser entre 312 mL (75 g de matière active) et 420 mL (100 g de matière active) de PHANTOM 240 SL dans 400 L d'eau par hectare. Pour une application en postlevée sur du soja tolérant au glyphosate, 210 mL (50 g de matière active) à 312 mL (75 g de matière active) par hectare peuvent être appliqués dans un mélange en réservoir avec du glyphosate. Consulter les tableaux appropriés concernant les taux d'emploi propres à chaque culture.

REMARQUE : UN SURFACTANT NON IONIQUE CONTENANT AU MOINS 80 % DE MATIÈRE ACTIVE (p. ex., Agral^{MD} 90, Ag-Surf^{MD}) à raison de 0,25 % (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (2,5 L de surfactant par 1 000 L de solution de pulvérisation).

2023-1494

2024-04-17

CULTURES HOMOLOGUÉES

Haricots adzuki

Luzerne cultivée pour la production de semences

Haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*^{1,2}

Haricots de Lima (Ontario seulement)

Pois de transformation

Haricots mange-tout

Pois mange-tout

Soja

¹ Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide PHANTOM 240 SL. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à l'herbicide PHANTOM 240 SL, la première utilisation de l'herbicide PHANTOM 240 SL devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à l'herbicide PHANTOM 240 SL.

² Y compris mais non exclusivement : haricots rognon, canneberge, à œil jaune, Dutch Brown, noir et blanc.

HUMIDITÉ REQUISE

Comme pour la plupart des herbicides appliqués au sol, il faut de l'humidité lors des traitements en prélevée de PHANTOM 240 SL de façon à activer le produit. Des précipitations humidifiant le sol sur 5 cm de profondeur sont requises dans les 7 jours suivant l'application au sol de PHANTOM 240 SL. Si l'humidité désirée n'est pas obtenue dans les 7 à 10 jours suivant l'application, effectuer un travail du sol entre les rangs à une profondeur de 5 à 8 cm en utilisant un rouleau ou un sarcler à dents en S pour supprimer les mauvaises herbes ayant échappées au traitement jusqu'à ce que le champ reçoive l'humidité nécessaire. Pour les traitements en présemis hâtif (soja seulement), plus de 7 à 10 jours peuvent s'écouler avant de recevoir les précipitations adéquates pour activer l'herbicide et de réduire le risque que des mauvaises herbes n'échappent au traitement. Les agriculteurs qui préfèrent les applications de pesticides en surface peuvent choisir ce type d'application de PHANTOM 240 SL.

RESTRICTIONS DE RÉENSEMENCEMENT ET ROTATION DES CULTURES

En cas d'un échec de la récolte, seuls le soja, tous les types de haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*, haricots de Lima, haricots adzuki et les pois de transformation peuvent être semés au cours de l'année de traitement. Le blé d'hiver peut également être semé dans la même saison en cas d'échec de la récolte ou en rotation 100 jours après un traitement à PHANTOM 240 SL. La préparation du sol pour le réensemencement ne doit pas dépasser une profondeur de 10 cm.

Le maïs de grande culture, soja, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, tous les types de haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*, haricots de Lima, haricots adzuki et les pois de transformation peuvent être semés dans la saison qui suit un traitement à PHANTOM 240 SL. Faire une épreuve biologique au champ (un essai en bande cultivée jusqu'à la maturité) l'année AVANT de cultiver toute autre culture.

2023-1494

2024-04-17

CULTURE : SOJA

Appliquer PHANTOM 240 SL comme traitement en présemis hâtif, en présemis incorporé, en prélevée ou en postlevée dans le soja.

Pour les champs qui contiennent des mauvaises herbes autres que celles indiquées dans le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soja : PHANTOM 240 SL utilisé seul », préparer un mélange en cuve qui donnera une suppression à large spectre d'efficacité (Voir « Possibilités de mélange en cuve de l'herbicide – Soja »). Le choix du produit pour le mélange en cuve dépendra des mauvaises herbes spécifiques à supprimer. Consulter les étiquettes des produits composant le mélange en cuve afin d'établir quel produit permettra de supprimer les mauvaises herbes spécifiques présentes dans le champ.

Suppression des mauvaises herbes dans le soja : PHANTOM 240 SL utilisé seul

Mauvaises herbes	Période d'application					
	Présemis hâtif (avant l'émergence des mauvaises herbes)	Présemis hâtif (mauvaises herbes émergées avant le stade deux feuilles vraies)	Présemis incorporé	Prélevée	Postlevée hâtive (avant le stade deux feuilles des mauvaises herbes)	Postlevée tardive (stade foliaire maximum entre parenthèses)
Dicotylédones						
Chénopode blanc	S	SP	S ²	S	SP	
Amarante à racine rouge	S	S	S	S	S	S (12)
Renouée	S			S		
Renouée persicaire	S			S ³		
Moutarde des champs	S	S	S	S	S	
Abutilon	S ¹	S ¹	S ¹	S ¹	S ¹	S (8)
Petite herbe à poux	S	SP	SP ²	S ³	S ⁴	
Grande herbe à poux					SP ⁵	SP (10)
Morelle noire de l'Est	SP	S	S	S	S	
Renouée liseron		SP			S	
Lampourde glouteron		S ¹			S ^{1,4}	
Graminées						
Sétaire verte et glauque	S	S	S	S	S	S (4)
Échinochloa pied-de-coq	S	SP	SP ²	S ³	S ⁴	S (6)
Panic capillaire avancé	S			S ³	S	
Millet commun	SP	SP	SP	SP	SP	
Digitaire sanguine					SP	
Vivaces						
Souchet comestible					SP	

2023-1494

2024-04-17

S = Suppression SP = Suppression partielle et réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon et/ou de lampourde glouteron qui germent à une plus grande profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

² Il est recommandé de préparer un mélange en cuve pour les champs ayant déjà subi d'autres infestations importantes de ces espèces.

³ Le taux supérieure ou un mélange en cuve est recommandé pour les champs ayant déjà subi d'autres infestations importantes de ces espèces.

⁴ Le taux supérieure est requise pour les infestations importantes de ces espèces.

⁵ Le taux supérieure est requise.

POSSIBILITÉS DE MÉLANGE EN CUVE DE L'HERBICIDE – SOJA

Possibilités de mélange en cuve	Période d'application			
	Présemis hâtif	Présemis incorporé	Prélevée	Postlevée hâtive et tardive
Roundup ^{MD} ³	X			X ²
Roundup ³ + FirstRate ^{MD}	X ¹			
Sencor ^{MD} /Lexone ^{MD}		X ¹	X	
Treflan ^{MD} /Rival ^{MD} /Trifluralin ou Edge ^{MD}		X		
Lorox ^{MD} /Afolan ^{MD} /Linuron			X	
Basagran ^{MD}				X ¹
Basagran Forte				X ¹

1 Se reporter aux Possibilités de mélanges en cuve de la Période d'application appropriée figurant sur la présente étiquette.

2 Soja tolérant au glyphosate seulement (c'est-à-dire, variétés ayant le gène Roundup Ready^{MD}). Consulter la section CULTURE : SOJA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE.

3 Herbicide liquide Roundup Transorb^{MD}, herbicide liquide Roundup WeatherMax^{MD} avec la technologie Transorb 2 ou Roundup Ultra^{MD} herbicide liquide.

Période d'application	Traitement en présemis hâtif – Soja Appliquer PHANTOM 240 SL jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement du soja dans un système classique de travail du sol, un système de travail réduit ou en semis direct. Cette technique permet de faire un traitement en surface à l'aide de PHANTOM 240 SL utilisé seul. Après le traitement, on recommande de travailler une seule fois la terre de façon à préparer le lit de semence avant de l'ensemencer. Cette préparation finale du sol ne doit pas représenter un travail de plus de 10 cm de profondeur. Un travail plus profond réduira la concentration de l'herbicide dans la zone de germination des mauvaises herbes et la suppression des mauvaises herbes sera donc moins efficace. NE PAS labourer après l'application.	
Taux	Présemis hâtif – avant l'émergence des mauvaises herbes	420 mL/ha
	Présemis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes (avant le stade de deux vraies feuilles)	420 mL/ha + surfactant non ionique. IL FAUT AJOUTER un surfactant non ionique. Un engrais liquide ajouté à la solution de pulvérisation donnera un brûlage plus rapide des mauvaises herbes.

2023-1494

2024-04-17

Volume d'eau	100 à 400 L/ha					
Surfactant/adjuvant	Présemis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes : Surfactant non ionique – 0,25 % vol/vol (p. ex., 2,5 L/1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide – 2 L/ha					
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soja » ci-dessus.					
Remarque	Semer le soja seulement lors de la saison d'application.					
Possibilités de mélange en cuve	<p>PHANTOM 240 SL peut également être mélangé en cuve avec les herbicides indiqués dans le tableau « Possibilités de mélange en cuve de l'herbicide – Soja ».</p> <p>Pour le mélange en cuve combinant Roundup et FirstRate, utiliser les taux qui suivent :</p> <table border="1"> <tr> <td>Taux</td> <td>PHANTOM 240 SL – 312 mL/ha Roundup – 2,5 L/ha (0,900 kg ma/ha) FirstRate – 21 g/ha (0,0175 kg ma/ha)</td> </tr> <tr> <td>Volume d'eau</td> <td>100 à 400 L/ha</td> </tr> </table> <p>Remarque : Ce mélange en cuve permet de supprimer les mauvaises herbes émergées indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Roundup et d'assurer une suppression résiduelle de celles qui sont en germination indiquées sur les étiquettes de PHANTOM 240 SL et de l'herbicide FirstRate. Des dommages temporaires à la culture peuvent survenir, cependant, le rendement ne sera pas normalement affecté. Éviter la pulvérisation non uniforme. Des dommages importants à la culture se produiront.</p>		Taux	PHANTOM 240 SL – 312 mL/ha Roundup – 2,5 L/ha (0,900 kg ma/ha) FirstRate – 21 g/ha (0,0175 kg ma/ha)	Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Taux	PHANTOM 240 SL – 312 mL/ha Roundup – 2,5 L/ha (0,900 kg ma/ha) FirstRate – 21 g/ha (0,0175 kg ma/ha)					
Volume d'eau	100 à 400 L/ha					

Période d'application	Application en présemis incorporé – Soja L'incorporation doit être faite afin que PHANTOM 240 SL soit distribué d'une façon égale sur 5 cm de profondeur du sol. L'incorporation peut se faire à l'aide de disques ou d'un cultivateur roulant à une vitesse de 8 à 12 km/h, à double passage, le deuxième passage faisant angle avec le premier. Le cultivateur doit être doté de 3 à 4 rangées de dents décalées et espacées de moins de 15 cm ainsi qu'une herse ou une herse rotative qui suit afin de ne pas laisser d'endroits intacts.													
Taux	312 mL/ha													
Volume d'eau	100 à 400 L/ha													
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soja » ci-dessus.													
Remarque	NE PAS appliquer PHANTOM 240 SL comme traitement en présemis incorporé deux années de suite. Attendre au moins 24 mois entre les traitements en présemis incorporé.													
Possibilités de mélange en cuve	<p>Pour les champs ayant subi des infestations de chénopode blanc, de petite herbe à poux et/ou d'échinochloa pied-de-coq ou d'autres espèces non mentionnées sous « PHANTOM 240 SL utilisé seul », un mélange en cuve peut s'avérer nécessaire pour obtenir une suppression à plus large spectre d'efficacité. (Consulter le tableau « Possibilités de mélanges en cuve de l'herbicide – Soja ».) Pour les taux d'herbicides Sencor et Lexone, consulter le tableau suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Texture du sol¹</th> <th colspan="3">Taux d'emploi par hectare</th> </tr> <tr> <th>Sencor 75 DF</th> <th>Sencor 480 F</th> <th>Lexone 75 DF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moyenne (loam, loam limoneux, limon, argile sableuse, loam sablo-argileux)</td> <td>750 g</td> <td>1,1 L</td> <td>540 g</td> </tr> </tbody> </table>			Texture du sol ¹	Taux d'emploi par hectare			Sencor 75 DF	Sencor 480 F	Lexone 75 DF	Moyenne (loam, loam limoneux, limon, argile sableuse, loam sablo-argileux)	750 g	1,1 L	540 g
Texture du sol ¹	Taux d'emploi par hectare													
	Sencor 75 DF	Sencor 480 F	Lexone 75 DF											
Moyenne (loam, loam limoneux, limon, argile sableuse, loam sablo-argileux)	750 g	1,1 L	540 g											

2023-1494

2024-04-17

	Lourde (argile limoneuse, loam limono-argileux, argile et loam argileux)	750 g	1,1 L	640 g
¹ Ne pas utiliser sur des sols à texture grossière (sable loameux, loam sableux). Ne pas utiliser sur les sols dont la teneur en matière organique est inférieure à 2 %.				

Période d'application	Traitement en prélevée – Soja Le traitement en prélevée de PHANTOM 240 SL peut être fait avant la levée de la culture et l'apparition des mauvaises herbes.			
Taux	312 à 420 mL/ha			
Volume d'eau	100 à 400 L/ha			
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soja » ci-dessus.			
Possibilités de mélange en cuve	Pour les champs ayant subi des infestations de petite herbe à poux, de panic capillaire avancé, de pied de coq, de renouée persicaire ou d'autres espèces non mentionnées sous « PHANTOM 240 SL utilisé seul », un mélange en cuve peut s'avérer nécessaire pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes. (Consulter le tableau « Possibilités de mélanges en cuve de l'herbicide – Soja ».)			

Période d'application	Traitement en postlevée hâtive et tardive – Soja Appliquer PHANTOM 240 SL en postlevée hâtive, soit tôt après la levée de la culture et avant l'apparition de la 2e vraie feuille des mauvaises herbes. PHANTOM 240 SL peut également être appliqué en postlevée tardive après la levée de la culture pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes jusqu'aux stades de croissance indiqués dans le tableau «Suppression des mauvaises herbes dans le soja : PHANTOM 240 SL utilisé seul». Pour minimiser la compétition des mauvaises herbes avec la culture, traiter le plus tôt possible après l'émergence des mauvaises herbes.		
Taux	Postlevée hâtive – (avant que les mauvaises herbes atteignent le stade deux vraies feuilles)	312 à 420 mL/ha + surfactant non ionique + engrais liquide	
	Postlevée tardive	420 mL/ha + surfactant non ionique + engrais liquide	
Volume d'eau	100 à 400 L/ha		
Surfactant/adjuvant	Surfactant non ionique – 0,25 % vol/vol (p. ex., 2,5 L/1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) – 2 L/ha		
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soja » ci-dessus.		
Remarque	L'ajout d'un surfactant non ionique et d'un engrais liquide à la bouillie est essentiel pour un traitement en postlevée; car il entraîne une meilleure absorption racinaire par les mauvaises herbes ce qui donnera un meilleur effet herbicide. Éviter de traiter lorsque les mauvaises herbes et/ou la culture subissent un stress. Il se peut que le traitement en postlevée retarde la croissance de la culture. Cela est dû au raccourcissement des tiges entre les nœuds mais n'entraîne pas une baisse du rendement.		
Possibilités de mélange en cuve	PHANTOM 240 SL peut aussi être mélangé en cuve avec les herbicides indiqués		

	<p>dans le tableau « Possibilités de mélange en cuve de l'herbicide – Soja ».</p> <p>Remarque : Utiliser le taux de 312 mL/ha de PHANTOM 240 SL dans un mélange en cuve avec l'herbicide Basagran ou Basagran Forte.</p> <p>Pour les mélanges de PHANTOM 240 SL et d'herbicide Basagran, IL FAUT AJOUTER 0,25 % (vol/vol) de surfactant non ionique et 2 L/ha de solution d'engrais (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) à la solution de pulvérisation.</p> <p>Pour les mélanges de PHANTOM 240 SL et d'herbicide Basagran Forte, IL FAUT AJOUTER seulement 2 L/ha de solution d'engrais.</p>
--	--

**CULTURE : SOJA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE
(C'est-à-dire, les variétés ayant le gène Roundup Ready)**

Période d'application	<p>Traitement en postlevée Pour supprimer les dicotylédones et les graminées autres que celles mentionnées dans le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soja : PHANTOM 240 SL utilisé seul », PHANTOM 240 SL peut être mélangé en cuve avec l'herbicide Roundup¹ et appliqué sur les variétés de soja Roundup Ready.</p> <p>Consulter les étiquettes d'herbicide Roundup concernant les recommandations pour l'adjuvant.</p> <p>¹ Herbicide liquide Roundup Transorb, herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 ou Roundup Ultra herbicide liquide.</p>
Taux	210 - 312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Taux alternative de PHANTOM 240 SL	<p>Herbicide PHANTOM 240 SL à un taux de 160 - 210 mL/ha.</p> <p>Le mélange en réservoir de l'herbicide PHANTOM 240 SL à un taux de 160 - 210 mL/ha avec le glyphosate fournira un désherbage résiduel de la morelle noire de l'Est, chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, panic d'automne et le panic millet sauvage à germination tardive. Employer 900 g m.a./ha de glyphosate¹ et appliquer jusqu'au stade de la 3^e feuille trifoliée inclusivement sur du soja Roundup Ready dans 100-200 litres par hectare d'eau propre. Utiliser un taux plus élevée pour des infestations plus fortes.</p> <p>Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate.</p> <p>¹ 900 g m.a. de glyphosate/ha est équivalent à un taux de 2,5 L/ha de l'herbicide liquide Roundup Transorb, ou à un taux de 1,67 L/ha de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 ou l'herbicide liquide Roundup Ultra.</p>
Remarques	<p>AVERTISSEMENT Appliquer le mélange en cuve de PHANTOM 240 SL + herbicide Roundup SEULEMENT sur le soja tolérant au glyphosate, c'est-à-dire sur les variétés ayant le gène Roundup Ready. CE TRAITEMENT ENDOMMAGERA OU DÉTRUIRA LES VARIÉTÉS DE SOJA QUI NE TOLÈRENT PAS LE GLYPHOSATE.</p>

2023-1494

2024-04-17

CULTURE : HARICOTS COMESTIBLES (incluant les haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*^{1,2}, haricots de Lima (Ontario seulement) et haricots adzuki)

Appliquer PHANTOM 240 SL comme traitement en prélevée sur les cultures de haricot communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*, haricots adzuki et haricots de Lima (Ontario seulement), et comme traitement en présemis incorporé dans les haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris* et haricots adzuki.

¹ Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide PHANTOM 240 SL. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à l'herbicide PHANTOM 240 SL, la première utilisation de l'herbicide PHANTOM 240 SL devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à l'herbicide PHANTOM 240 SL.

² Y compris mais non exclusivement : haricot rognon, canneberge, à œil jaune, Dutch brown, noir et blanc.

Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles : PHANTOM 240 SL utilisé seul

Mauvaises herbes	Période d'application	
	Prélevée	Présemis incorporé (haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki seulement)
Dicotylédones		
Chénopode blanc	S	S
Amarante à racine rouge	S	S
Renouée	S	S
Renouée persicaire	S	S
Moutarde des champs	S	S
Abutilon	S ¹	S ¹
Petite herbe à poux	SP	SP
Morelle noire de l'Est	S	S
Graminées		
Sétaire verte et glauque	S	S
Millet commun	SP	SP

S = Suppression SP = Suppression partielle et réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon qui germent à une plus grande profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

Période d'application	Traitement en prélevée – Haricots comestibles
Taux	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Possibilités de mélange en cuve	Pour les champs ayant subi des infestations importantes de dicotylédones autres que celles indiquées sous « PHANTOM 240 SL utilisé seul », un mélange en cuve peut s'avérer nécessaire pour obtenir une suppression à plus large spectre d'efficacité.

2023-1494

2024-04-17

	<p>Haricots canneberges et rognon Mélanger en cuve PHANTOM 240 SL avec 1,15 à 1,75 L/ha (1,05 à 1,60 kg ma/ha) d'herbicide Dual^{MD} Magnum^{MD} / Dual II Magnum pour supprimer les dicotylédones et les graminées indiquées sur l'étiquette dans les haricots canneberges et les haricots communs.</p>
Période d'application	Traitement en présemis incorporé (haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki seulement)
Taux	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles".
Possibilités de mélange en cuve	<p>Haricots blancs Mélanger en cuve PHANTOM 240 SL avec 1,25 à 2,4 L/ha d'herbicide liquide Treflan EC pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes dans les haricots blancs seulement. Consulter les étiquettes des produits qui composent le mélange en cuve pour les mauvaises herbes supprimées autres que celles mentionnées pour PHANTOM 240 SL utilisé seul.</p> <p>Haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i>^{1,2} Mélanger en cuve PHANTOM 240 SL avec 1,15 à 1,75 L/ha (1,05 à 1,60 kg ma/ha) d'herbicide Dual Magnum / Dual II Magnum pour supprimer les dicotylédones et graminées indiquées sur l'étiquette dans les haricots communs. ¹ NOTE: Les variétés de haricots communs secs peuvent avoir une tolérance variable aux herbicides, incluant le mélange en réservoir de PHANTOM 240 SL plus Dual Magnum / Dual II Magnum. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été évaluées quant à leur tolérance au mélange en réservoir PHANTOM 240 SL plus Dual Magnum / Dual II Magnum, employer d'abord ce mélange en réservoir sur une superficie limitée pour chaque variété afin de confirmer la tolérance avant l'adoption à grande échelle de cette pratique au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs face au mélange en réservoir PHANTOM 240 SL plus Dual Magnum / Dual II Magnum. ² AVERTISSEMENT: Les haricots devraient être semés à un minimum de 4 cm de profondeur sans quoi un dommage à la culture pourrait survenir.</p>

CULTURE : POIS DE TRANSFORMATION

Période d'application	Traitement en prélevée ou en présemis incorporé
Taux	312 mL/ha
Volume d'eau	200 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir « PHANTOM 240 SL utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soja »

CULTURE : POIS MANGE-TOUT

Période d'application	Traitement en prélevée ou en présemis incorporé
Taux	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha

2023-1494

2024-04-17

Mauvaises herbes supprimées	Voir « PHANTOM 240 SL utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soja »
-----------------------------	--

CULTURE : HARICOTS MANGE-TOUT

Période d'application	Traitement en prélevée ou en présemis incorporé
Taux	312 mL/ha
Volume d'eau	200 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir «PHANTOM 240 SL utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soja »

CULTURE : LUZERNE CULTIVÉE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES

Période d'application	Traitement en postlevée Appliquer en postlevée hâtive lorsque les mauvaises herbes sont moins de 7,5 cm (3 po) de hauteur. Appliquer seulement après la culture a atteint le stade de feuille trifoliée complètement déployée.
Taux	312 à 420 mL/ha
Volume d'eau	200 L/ha
Surfactant/ adjuvant	Un surfactant non ionique à 0,25 % (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (c'-à-d., 2,5 L de surfactant par 1 000 L de solution de pulvérisation). Les solutions d'engrais (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) DOIVENT ÊTRE AJOUTÉES à la solution de pulvérisation à raison de 2 L/ha pour assurer un brûlage plus rapide des mauvaises herbes.
Mauvaises herbes supprimées	Voir « PHANTOM 240 SL utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soja »

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir de pulvérisation est propre avant l'utilisation. Respecter les recommandations de nettoyage tel que spécifié sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié ou aux trois-quarts d'eau et mettre en marche l'agitation.
3. À l'aide d'un récipient gradué, mesurer la quantité requise de produit qui compose le mélange en cuve (se référer à la section de chaque culture pour les mélanges en cuve).
4. Mélanger à fond.
5. Dans un autre récipient gradué, mesurer la quantité de PHANTOM 240 SL requise et l'ajouter à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci.
6. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité nécessaire de surfactant non ionique s'il le faut.
7. Au besoin, ajouter la quantité nécessaire d'engrais liquide (28-0-0, 10-34-0 ou 32-0-0) à la solution de pulvérisation.
8. Maintenir une agitation constante et compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.
9. Nettoyer le réservoir de pulvérisation après l'utilisation.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. **NE PAS APPLIQUER PHANTOM 240 SL PAR VOIE AÉRIENNE. APPLIQUER AU MOYEN D'UN ÉQUIPEMENT TERRESTRE SEULEMENT.**

2. NE PAS appliquer plus de PHANTOM 240 SL que nécessaire. Une application excessive pourrait occasionner des dommages, surtout si la culture subit un stress.
3. Délai d'attente avant la récolte.

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)
Soja	100
Haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki	100
Haricots de Lima	90
Pois de transformation	50
Pois mange-tout	60
Haricots mange-tout	40

4. ATTENTION : Ne pas faire paître le bétail dans les endroits traités ni couper l'herbe pour le foin; les données ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.
5. NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer les cultures dans les champs avoisinants.
6. Ne pas appliquer PHANTOM 240 SL PLUS D'UNE FOIS dans la saison.
7. NE PAS appliquer PHANTOM 240 SL comme traitement en présemis incorporé deux années de suite pour toutes les cultures. Attendre au moins 24 mois entre les traitements en présemis incorporé.
8. On considère que des mauvaises herbes ont échappé au traitement si, après un traitement en prélevée, on voit apparaître la 2^e ou la 3^e feuille. On recommande alors un sarclage superficiel ou l'application d'un herbicide en postlevée. NE PAS sarcler en profondeur.
9. NE PAS appliquer PHANTOM 240 SL lorsque la culture subit un stress car cela pourrait endommager la culture.
10. L'application de PHANTOM 240 SL en postlevée sur le soja peut causer un retard de croissance. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si l'herbicide a été utilisé conformément aux taux d'emploi et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.
11. PHANTOM 240 SL peut entraîner un retard dans la croissance ou une maturité plus tardive de la culture d' haricots blancs ou d' haricots communs. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si PHANTOM 240 SL a été utilisé conformément aux taux d'emploi et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.

RENSEIGNEMENTS DE L'OUEST DU CANADA

ZONES DE SOL HOMOLOGUÉES

PHANTOM 240 SL est seulement homologué pour les zones de sols noir et gris boisés des Provinces des Prairies. PHANTOM 240 SL n'est pas homologué pour être utilisé dans les zones de sols bruns et bruns foncés à l'exception des haricots secs et de la luzerne (nouveaux semis purs destinés à la production de fourrage ou de semences) sous irrigation.

CULTURES HOMOLOGUÉES

PHANTOM 240 SL est homologué pour utilisation comme traitement de postlevée hâtive pour les cultures suivantes.

2023-1494

2024-04-17

Luzerne (nouveaux semis purs destinés à la production de fourrage ou de semences et établie pour production de semences)

Gesse cultivée/gesse comestible (pour la production de semences seulement)

Haricots secs (pinto, rose, rouge)

Pois de grande culture

Soja (pour usage au Manitoba seulement)

RESTRICTIONS DE RÉENSEMENCEMENT ET CULTURES ALTERNÉES

PHANTOM 240 SL pourrait occasionner un effet résiduel dans le sol l'année suivant le traitement.

Les études ont démontré que les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire dans les zones de sol noir ou gris boisé l'année suivant l'application de PHANTOM 240 SL :

0 - 12 mois après l'application Dans le cas d'un échec, les cultures suivantes peuvent être semées dans la même saison :	1'an après l'application Les cultures suivantes peuvent être semées au cours de la saison suivante :
pois de grande culture, canola tolérant à l'imazéthapyr et à l'imazamox (p. ex., variétés de canola ayant le trait Clearfield ^{MD})	orge de printemps, blé de printemps, lentilles, luzerne, pois de grande culture canola tolérant à l'imazéthapyr et à l'imazamox (p. ex., variétés de canola ayant le trait Clearfield)
Faire une épreuve biologique au champ (un essai en bande cultivée jusqu'à la maturité) l'année AVANT la culture de toute espèce autre que celles mentionnées ci-dessus.	

TAUX D'EMPLOI

Appliquer 210 mL (équivalent à 50 g de matière active) dans 100 à 400 litres d'eau par hectare.

REMARQUE : UN SURFACTANT NON IONIQUE CONTENANT AU MOINS 80 % DE MATIÈRE ACTIVE (p. ex., Agral 90, Ag-Surf) à 0,25 % (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (2,5 L de surfactant par 1 000 L de solution de pulvérisation).

SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES et DES GRAMINÉES TRAITEMENT EN POSTLEVÉE HÂTIVE

Un traitement en postlevée hâtive de PHANTOM 240 SL jusqu'au stade de la 4^e vraie feuille des mauvaises herbes supprime :

Stellaire moyenne

Sétaire verte

Amarante à racine rouge

Tabouret des champs

Canola spontané

Moutarde des champs

** Répression seulement

Gaillet gratteron

Ortie royale

Bourse-à-pasteur

Renouée

Renouée liseron**

Folle avoine**

MODE D'EMPLOI POUR LES POIS DE GRANDE CULTURE

2023-1494

2024-04-17

Période d'application	Postlevée hâtive
Zones de sol	PHANTOM 240 SL lorsque seul appliqué peut être utilisé sur les pois de grande culture dans les sols noirs et gris boisés
Taux	210 mL/ha + adjuvant
Mauvaises herbes supprimées	Consulter la section SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES et DES GRAMINÉES TRAITEMENT EN POSTLEVÉE HÂTIVE.
Remarques	<p>PHANTOM 240 SL est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement en dans les pois de grande culture.</p> <p>Appliquer dans les pois de grande culture jusqu'au stade de la 6^e feuille trifoliée</p> <p>Un intervalle de 60 jours doit suivre l'application de PHANTOM 240 SL avant de pouvoir récolter les pois de grande culture. Les pois de grande culture traités au PHANTOM 240 SL peuvent être servis comme aliment au bétail 30 jours après l'application.</p> <p>En cas d'échec de la culture, seuls les pois de grande culture ou le canola tolérant à l'imazéthapyr et à l'imazamox (p. ex., variétés de canola ayant le trait Clearfield) peuvent être réensemencés l'année même du traitement.</p>
Option de mélange en cuve :	DAVAI ^{MD} 80 SL Herbicide à 200 mL/ha + PHANTOM 240 SL à 65 mL/ha + Adjuvant Merge ^{MD} à 0.5% v/v, ADAMA Adjuvant 80 à 0.25% v/v, NORAC MSO à 0.5% v/v, Hasten ^{MD} NT Ultra à 0.5% v/v ou Agral 90 à 0.25% v/v
Domaine d'utilisation	EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉREIR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT
Mauvaises herbes supprimées	Avoine cultivée, sétaire glauque, renouée scabre, chénopode blanc
Mauvaises herbes réprimées	Échinochloa pied-de-coq, orge spontané, canola spontané (variétés non Clearfield), renouée liseron
Période	<p>Traiter dès le stade de 1 à 6 feuilles vraies des pois de grande culture après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Traiter lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont entre le stade du cotylédon et le stade de 4 feuilles, et lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 1 à 4 feuilles vraies ou de tallage précoce.</p>
Délai d'attente avant la récolte	60 jours
Remarques	Pour les pois de grande culture, on pourrait remarquer un jaunissement transitoire initial de la culture après le traitement mais cela disparaît à mesure que la plante pousse et ne devrait pas affecter le rendement.

MODE D'EMPLOI POUR LES NOUVEAUX SEMIS PURS DE LUZERNE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE FOURRAGE OU DE SEMENCES

Période d'application	Postlevée hâtive
Zones de sol	PHANTOM 240 SL peut être utilisé sur les peuplements purs de luzerne au cours de l'année d'établissement dans les zones de sol noir, gris boisé et brun irrigué.
Taux	210 mL/ha + adjuvant

2023-1494

2024-04-17

Mauvaises herbes supprimées	Consulter la section SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES et DES GRAMINÉES TRAITEMENT EN POSTLEVÉE HÂTIVE.
Remarques	<p>PHANTOM 240 SL est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement en postlevée hâtive dans les nouveaux semis purs de luzerne au cours de l'année d'établissement. PHANTOM 240 SL peut être appliqué lorsque la culture a développé au moins une (1) feuille trifoliée complètement déployée et jusqu'au stade 4 feuilles inclusivement des mauvaises herbes sensibles.</p> <p>Ne pas traiter avant que les mauvaises herbes soient toutes émergées.</p> <p>PHANTOM 240 SL est destiné à être utilisé sur les peuplements purs de luzerne au cours de l'année d'établissement ou sur les peuplements qui vont être en place pour trois ans ou plus.</p> <p>Appliquer seulement lors de l'année de l'établissement et seulement lorsque la culture a atteint le stade 3 feuilles trifoliées complètement déployées.</p> <p>UNE (1) SEULE application de PHANTOM 240 SL doit être effectuée durant la vie du peuplement de luzerne.</p> <p>NE PAS laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 14 jours après le traitement.</p> <p>La semence mature provenant de plants traités ne doit pas être destinée à l'alimentation humaine.</p>

MODE D'EMPLOI POUR LA LUZERNE ÉTABLIE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE SEMENCES

Période d'application	Postlevée hâtive
Zones de sol	PHANTOM 240 SL lorsque seul appliqué peut être utilisé sur la luzerne établie destinée à la production de semences dans les sols noirs et gris boisés
Taux	210 mL/ha + adjuvant
Mauvaises herbes supprimées	Tabouret des champs, moutarde des champs, canola spontané, amarante à racine rouge. De plus, PHANTOM 240 SL assure répression de la sétaire verte
Remarques	Une application par année; postlevée; traitement terrestre; appliquer avant que la luzerne mesure 30 cm. Ne pas utiliser PHANTOM 240 SL dans la dernière année du plant de luzerne.

MODE D'EMPLOI POUR LES HARICOTS SECS

Période d'application	Postlevée hâtive
Zones de sol	PHANTOM 240 SL lorsque seul appliqué peut être utilisé sur les haricots secs (Pinto, Rose, Rouge) dans les sols noir, gris boisé et brun irrigué seulement.
Taux	210 mL/ha + adjuvant
Mauvaises herbes supprimées	Morelle poilue.
Remarques	Une application par année.

2023-1494

2024-04-17

	Traitement terrestre; appliquer dans 100 à 400 L d'eau/ha postlevée Appliquer jusqu'au stade de la 2 ^e feuille trifoliée dans les haricots secs Appliquer jusqu'au stade de la 6 ^e feuille de la morelle poilue DAAR de 75 jours.
Option de mélange en cuve :	DAVAI 80 SL Herbicide à 200 mL/ha + PHANTOM 240 SL à 65 mL/ha + Adjuvant Merge à 0.5% v/v, ADAMA Adjuvant 80 à 0.25% v/v, NORAC MSO à 0.5% v/v, Hasten NT Ultra à 0.5% v/v ou Agral 90 à 0.25% v/v
Culture	Haricots secs (y compris, mais sans s'y limiter, le pinto, le rose et le rouge)
Domaine d'utilisation	EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT
Mauvaises herbes supprimées	Avoine cultivée, sétaire glauque, renouée scabre, chénopode blanc
Mauvaises herbes réprimées	Échinochloa pied-de-coq, orge spontané, canola spontané (variétés non Clearfield), renouée liseron
Période	Traiter dès la levée jusqu'au stade de la deuxième feuille trifoliée après la levée des mauvaises herbes.
Délai d'attente avant la récolte	75 jours
Remarques	Pour les haricots secs, la tolérance peut varier d'une variété à l'autre. Tester les nouvelles variétés sur une petite superficie pour établir la résistance avant de procéder à une utilisation généralisée.

MODE D'EMPLOI POUR LA GESSE CULTIVÉE/ GESSE SPHÉRIQUE (PRODUCTION DE SEMENCES SEULEMENT)

Période d'application	Postlevée hâtive
Zones de sol	PHANTOM 240 SL lorsque seul appliqué peut être utilisé sur la gesse cultivée/gesse sphérique destinée à la production de semences dans les sols noirs et gris boisés
Taux	210 mL/ha + adjuvant
Mauvaises herbes supprimées	Consulter la section SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES et DES GRAMINÉES TRAITEMENT EN POSTLEVÉE HÂTIVE.
Remarques	Une application par année; postlevée; traitement terrestre; DAAR de 60 jours; appliquer au stade de 5 à 7 feuilles de la gesse cultivée/gesse sphérique.

MODE D'EMPLOI SUR LE SOJA

Période d'application	Postlevée hâtive
Zones de sol	PHANTOM 240 SL lorsque seul appliqué peut être utilisé sur le soja dans les sols noir et gris boisé de MANITOBA SEULEMENT.
Taux	210 mL/ha + adjuvant
Mauvaises herbes supprimées	Consulter la section SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES et DES GRAMINÉES TRAITEMENT EN POSTLEVÉE HÂTIVE.
Remarques	Appliquer en postlevée une fois par saison au stade de 1 à 3 feuilles du soja; application terrestre seulement; DAAR de 85 jours.
Option de mélange en	DAVAI 80 SL Herbicide à 200 mL/ha + PHANTOM 240 SL à 65 mL/ha +

2023-1494

2024-04-17

cuve :	Adjuvant Merge à 0.5% v/v, ADAMA Adjuvant 80 à 0.25% v/v, NORAC MSO à 0.5% v/v, Hasten NT Ultra à 0.5% v/v ou Agral 90 à 0.25% v/v
Domaine d'utilisation	POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT
Mauvaises herbes supprimées	Avoine cultivée, sétaire glauque, renouée scabre, chénopode blanc
Mauvaises herbes réprimées	Échinochloa pied-de-coq, orge spontané, canola spontané (variétés non Clearfield), renouée liseron
Période	Traiter dès la levée jusqu'au stade de 3 feuilles trifoliées déployées après la levée des mauvaises herbes.
Délai d'attente avant la récolte	85 jours

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir de pulvérisation est propre avant l'utilisation. Respecter les recommandations de nettoyage tel que spécifié sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié ou aux trois-quarts d'eau et mettre en marche l'agitation.
3. À l'aide d'un récipient gradué, mesurer la quantité requise de produit qui compose le mélange en cuve (se référer à la section de chaque culture pour les mélanges en cuve).
4. Mélanger à fond.
5. Dans un récipient gradué, mesurer la quantité de PHANTOM 240 SL requise et l'ajouter à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci.
6. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité nécessaire de surfactant non ionique.
7. Maintenir une agitation constante et compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.
8. Nettoyer le réservoir de pulvérisation après l'utilisation.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. NE PAS APPLIQUER PHANTOM 240 SL PAR VOIE AÉRIENNE. APPLIQUER AU MOYEN D'UN ÉQUIPEMENT TERRESTRE SEULEMENT.
2. NE PAS appliquer PHANTOM 240 deux fois dans la même année. UNE (1) SEULE application de PHANTOM 240 SL doit être effectuée durant la saison.
3. NE PAS sur-appliquer de PHANTOM 240 SL. Une application excessive pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit un stress.
4. NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer les cultures dans les champs avoisinants.
5. En cas d'échec de la culture, seuls les pois de grande culture ou le canola tolérant à l'imazéthapyr et à l'imazamox (p. ex., variétés de canola ayant le trait Clearfield) peuvent être réensemencées l'année même du traitement.
6. Délai d'attente avant la récolte.

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)
Soja	85
Haricots secs	75
Gesse cultivée/gesse sphérique	60
Pois de grande culture	60

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que PHANTOM 240 SL est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à PHANTOM 240 SL et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le PHANTOM 240 SL ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à

2023-1494
2024-04-17

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou à www.adama.com/canada.

MD

Davai et Phantom sont des marques déposées d'une compagnie de groupe ADAMA
Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs.